



## COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2014 A 18 H

Le vingt-huit juillet deux mille quatorze à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD.

Etaient absents excusés : Karine BACH, Michel DURAND,

Elus ayant donné délégation : Karine BACH à Paul PINSARD, Michel DURAND à Jacques POUGET,

Etaient absents : Aline JACQUET, Manuelle MIREY, Jean-Luc SEGUY.

Marie-Christine LAPEYRE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 30 juin 2014, Monsieur Sébastien NODARI veut apporter deux observations, il indique que lors de l'approbation du compte-rendu du 5/06, il ne s'est pas abstenu mais a voté contre. Ensuite, il relève une erreur de frappe « de à 30 000 € », il faut lire « de 30 000 € ».

Aucune observation sur le compte rendu du 30 juin, celui-ci est validé à l'unanimité.

Monsieur POUGET informe des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

**2014-11** : remboursement de la caution à Mme Séverine MIQUEL, logement T2 à la résidence Lavayssade pour un montant de 229.44 €.

**2014-12** : Validation du devis à Jérôme RELANO pour des travaux de réfection partielle du toit de l'église de ST QUIRIN pour un montant de 9 552 € HT, 11 462.40 € TTC.

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Attribution des marchés de travaux : rénovation de la piscine de Lalbenque – phase2**

Monsieur le Maire détaille à l'assemblée l'ensemble de la procédure engagée en vue de l'attribution des marchés de travaux pour cette phase 2 de la piscine municipale.

Les prestations sont réparties en 8 lots, traités en marchés séparés, à savoir :

N° LOT	DESIGNATION
1	Démolition – Gros œuvre
2	Charpente – Couverture – Bardage

3	Menuiseries extérieures
4	Peintures intérieures et façades
5	Revêtements de sols et murs
6	Fluides
7	Electricité
8	Menuiseries intérieures – Equipements vestiaires

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié en date du 5 juin 2014 avec une remise des offres au plus tard le 30 juin 2014 à 12 h.

L'ouverture des plis s'est déroulée le lundi 30 juin 2014 à 14 h avec 18 plis.

La sélection des candidatures et jugement des offres ont été effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1 – prix des prestations : 40 %

2 – Valeur technique au vu du mémoire justificatif : 60 %.

La consultation porte sur une offre de base et 2 options :

***Option 1 : extension des vestiaires-sanitaires pour une FMI de 240 personnes***

***Option 2 : création d'un deuxième pédiluve***

Les estimations HT de la maîtrise d'œuvre sont les suivantes :

LOT	Désignation	Offre de base	Option 1	Option 2	Base + options
1	Démolition – gros œuvre	24 090 €	21 870 €	3 200 €	49 160.00 €
2	Charpente-couverture-bardage	186 671 €		600 €	187 271.00 €
3	Menuiseries extérieures	18 151 €	580 €		18 731.00 €
4	Peintures intérieures et façades	10 017 €	2 055 €		12 072.00 €
5	Revêtements des sols et murs	16 092 €	4 785 €		20 877.00 €
6	Fluides	42 927 €		620 €	43 547.00 €
7	Electricité	13 045 €	250 €		13 295.00 €
8	Menuiseries intérieurs – Equipements vestiaires	8 957 €	4 230 €		13 187.00 €
<b>COUT TOTAL PREVISIONNEL</b>		<b>319 950 €</b>	<b>33 770 €</b>	<b>4 420 €</b>	<b>358 140.00 €</b>

A l'ouverture des plis, les candidatures sont complètes et recevables.

Après le bilan de l'ouverture des plis, la maîtrise d'œuvre a récupéré les offres afin d'effectuer une première analyse.

Le mardi 15 juillet, le bureau Cd2i et l'architecte Eric Morand ont présenté l'analyse des offres après avoir établi un classement suivant les 2 critères de sélection, 40 % prix, 60 % valeur technique.

Conformément à la procédure indiquée dans le règlement de la consultation, il est prévu à l'article 21 une phase de négociation avec les candidats afin d'optimiser leurs offres, sur la base des critères de sélection : prix et valeur technique.

Cette négociation s'est déroulée de la manière suivante :

Une négociation écrite a été faite avec les lots : **4 : peintures intérieures et façades, 5 : revêtements des sols et murs**, les entreprises étaient invitées à confirmer ou modifier leur offre pour le lundi 21 juillet à 12 h.

Une négociation avec entretien s'est déroulée pour tous les autres lots sur la journée du mardi 22 juillet avec une dernière offre de l'entreprise à déposer au plus tard le jeudi 24 juillet à 12 h.

Cette phase de négociation a permis de rencontrer les entreprises, de discuter du projet dans son ensemble afin de bien l'appréhender. La commission a pu tester la valeur technique de chaque candidat avec des questions spécifiques sur le mode opératoire. Enfin, le critère prix a été négocié avec chaque entreprise.

Le vendredi 25 juillet, le groupement de maîtrise d'œuvre (Bureau d'études CD2i et l'architecte Eric Morand) nous ont présenté le rapport d'analyse définitif après négociation, et la proposition d'attribution par lot.

L O T	ENTREPRISE	classement	Offre de base	Option 1	Option 2	Total : base+options
1	<b>Coretech - 47</b>	<b>1</b>	<b>29 728.74 €</b>	<b>23 914.69 €</b>	<b>3 180.00 €</b>	<b>56 823.43 €</b>
2	<b>Labedan - 31</b>	<b>1</b>	<b>215 561.50 €</b>		<b>1 000.00 €</b>	<b>216 561.50 €</b>
	Castel et fromager - 32	2	224 287.34 €		289.36 €	224 576.70 €
	Cance	3	246 789.00 €		1382 €	248 171.00 €
	Métal fer créations - 46	4	402 370.00 €		5 750 €	408 121.00 €
	Sud ouest fer - 47	5	195 167.50 €		600 €	195 767.50 €
3	<b>Sarl Mtg - 82</b>	<b>1</b>	<b>17 245.00 €</b>	<b>- 1 670.00 €</b>		<b>15 575.00 €</b>
	Alufer – 82	2	17 400.00 €	- 1 378.00 €		16 022.00 €
4	<b>Poussou – 82</b>	<b>1</b>	<b>5 722.57 €</b>	<b>841.47 €</b>		<b>6 564.04 €</b>
	Gaston père et fils - 12	2	6 645.48 €	892.00 €		7 537.48 €
5	<b>Lacaze – 82</b>	<b>1</b>	<b>14 600.00 €</b>	<b>3 615.25 €</b>		<b>18 215.25 €</b>
6	<b>Bourrié - 82</b>	<b>1</b>	<b>45 901.61 €</b>		<b>893.75 €</b>	<b>46 795.36 €</b>
	Pisonéro – 46	2	45 574.00 €		760.00 €	46 334.00 €
7	<b>Allez et cie -46</b>	<b>1</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>162.36 €</b>		<b>12 162.36 €</b>
	Fauché – 46	2	13 885.43 €	214.00 €		14 099.43 €
	Mas borras – 46	3	14 213.00 €	410.32 €		14 623.32 €
8	<b>Sarl Mtg – 82</b>	<b>1</b>	<b>14 892.00 €</b>	<b>3 840.00 €</b>		<b>18 732.00 €</b>
	Soprem – 46	2	15 042.20 €	5 033.05 €		20 075.25 €
	Suffixe - 70	3	20 537.20 €	5 476.80 €		26 014.00 €
<b>COUT TOTAL</b>			<b>355 651.42 €</b>	<b>30 703.77 €</b>	<b>5 073.75 €</b>	<b>391 428.94 €</b>
COUT TOTAL PREVISIONNEL			319 950.00 €	33 770.00 €	4 420.00 €	358 140.00 €
ECART (prévisionnel et offres négociées)			11 %	0%		9 %

Après examen par la commission, présidée par Jacques POUGET, pouvoir adjudicateur, il propose les choix suivants :

- **Au vu des résultats de cette consultation et du budget programmé par la collectivité pour réaliser cette deuxième phase de travaux, je vous propose de ne pas valider les options : extension du bâtiment vestiaires sanitaires pour atteindre une FMI de 240 personnes et la création d'un deuxième pédiluve.**
- **pour le lot 1 : compte tenu qu'il n'y a qu'une seule entreprise qui a déposé une offre et qu'elle reste au-dessus de l'estimation de la maîtrise d'œuvre, il propose de déclarer infructueux et de relancer une procédure pour le lot 1 : démolition – gros œuvre.**
- **Pour les autres lots, les attributions proposées suivent les propositions de la maîtrise d'œuvre, à savoir :**
- **LOT 2 : charpente – couverture – bardage : entreprise LABEDAN Constructions domiciliée à Grenade sur Garonne (31) pour un montant de 215 561.50 € HT,**
- **LOT 3 : Menuiseries extérieures : Sarl MTG domiciliée à Montauban pour un montant de 17 245 € HT,**
- **LOT 4 : Peintures intérieures et façades : Sarl POUSSOU domiciliée à Caussade pour un montant de 5 722.57 € HT,**
- **LOT 5 : Revêtements de sols et murs : Entreprise LACAZE domiciliée à Montauban pour un montant de 14 600 € HT,**
- **LOT 6 : fluides : Entreprise BOURRIE domiciliée à Caussade pour un montant de 45 901.61 € HT,**
- **LOT 7 : Electricité : ALLEZ et Cie domiciliée à Mercuès pour un montant de 12 000 € HT,**
- **LOT 8 : Menuiseries intérieures – Equipements vestiaires : Sarl MTG domiciliée à Montauban pour un montant de 14 892 € HT.**
- **Coût total des attributions de base : 325 922.68 € HT, soit 391 107.21 € TTC**

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions faites par le pouvoir adjudicateur et validés par la commission, à savoir :

- **Le lot 1 est déclaré infructueux et une nouvelle procédure va être relancée.**
- **Compte tenu des possibilités budgétaires, les options ne sont pas retenues.**
- **Les lots 2 à 8 sont attribués comme suit :**
- **LOT 2 : charpente – couverture – bardage : entreprise LABEDAN Constructions domiciliée à Grenade sur Garonne (31) pour un montant de 215 561.50 € HT,**
- **LOT 3 : Menuiseries extérieures : Sarl MTG domiciliée à Montauban pour un montant de 17 245 € HT,**
- **LOT 4 : Peintures intérieures et façades : Sarl POUSSOU domiciliée à Caussade pour un montant de 5 722.57 € HT,**
- **LOT 5 : Revêtements de sols et murs : Entreprise LACAZE domiciliée à Montauban pour un montant de 14 600 € HT,**
- **LOT 6 : fluides : Entreprise BOURRIE domiciliée à Caussade pour un montant de 45 901.61 € HT,**

- **LOT 7 : Electricité : ALLEZ et Cie domiciliée à Mercuès pour un montant de 12 000 € HT,**
- **LOT 8 : Menuiseries intérieures – Equipements vestiaires : Sarl MTG domiciliée à Montauban pour un montant de 14 892 € HT.**
- **Le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à venir et toutes les pièces y afférents.**

## **2 – Approbation du règlement intérieur relatif à la passation de la commande publique**

Lors du conseil municipal du 5 juin, Le Maire a transmis un projet de règlement intérieur relatif à la passation de la commande publique. Ce règlement servira de base pour tout achat de la collectivité.

Il détaille les modalités au niveau des procédures à appliquer selon le montant du marché et les seuils en matière de publicité en procédure adaptée.

**Après lecture et observations, le règlement intérieur relatif à la commande publique est validé à l'unanimité.**

## **3 – Travaux de réhabilitation de la mairie : passation d'avenants**

Suite aux travaux de réhabilitation de la mairie, l'assistant à maîtrise d'ouvrage vient de nous présenter plusieurs avenants.

**Lot 8 :** Revêtements sols : Avenant n° 1 : entreprise JOFFRE : moins-value de 176.00 € HT soit 211.20 € TTC.

**Lot 7 :** Menuiseries Intérieures faux plafonds : Avenant n° 1 : entreprise DUFORETS : moins-value de 9 435 € HT soit 11 322.00 € HT

**Lot 6 :** Plâtrerie isolation : Avenant n° 1 : entreprise VALERY : plus-value de 4 550.70 € soit un montant de 5 460.84 € TTC.

**Lot 5 :** Menuiseries extérieures alu serrurerie : avenant n° 1 : ALUFER : moins-value de 2 301 € HT soit 2 761.20 € TTC.

**Lot 10 :** Electricité : Entreprise FAUCHE : avenant n° 1 : plus-value de 755.39 € HT soit 906.47 € TTC.

Un bilan financier de l'opération est transmis pour information à l'assemblée.

**Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité les avenants présentés ci-dessus et autorise le Maire à les signer.**

## **4- Admission en non valeurs de créances irrécouvrables**

Mme Michèle BELVEZE, Comptable du Trésor nous transmet une proposition de créances irrécouvrables à admettre en non-valeur. Il s'agit d'une dette de cantine de 2010 d'un montant de 73.80 €. L'ensemble des poursuites en matière de contentieux a été exécuté mais sans succès.

**Après lecture faite, le conseil municipal valide à l'unanimité l'admission en non-valeur de cette créance irrécouvrable pour 73.80 €.**

## **5 – Convention de partenariat avec le CDG46 dans le cadre du suivi des progiciels**

Le service informatique du centre de gestion propose plusieurs services, à savoir :

**3 modules :**

**Module informatique** : conseiller pour aider aux choix techniques, assistance et maintenance de 1<sup>er</sup> niveau : installation et maintenance des systèmes d'exploitation, des réseaux, des connexions internet, des logiciels, etc...

**Module Télésauvegarde** : automatiser une sauvegarde à distance, restaurer rapidement.

**Module Progiciels** : Assistance et maintenance de 1<sup>er</sup> niveau réalisée par le CDG46 à la place de l'éditeur Berger Levrault Magnus, assistance téléphonique, installation et paramétrage, accompagnement au passage du PES V2.

Chaque module est indépendant, je vous propose de conventionner pour le module progiciel en premier lieu, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, et le module télé-sauvegarde à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Après examen, l'assemblée valide les propositions faites, à savoir, le module progiciels (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, le module télé-sauvegarde à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

## **6 – Questions diverses**

-**SIPA** (syndicat intercommunal de protection animale) nous consulte dans le cadre de la modification des statuts et prise de compétences « construction, aménagement et /ou extension d'une fourrière animale » par le Grand Cahors. **Après examen et lecture du projet de délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la modification des statuts du SIPA.**

-**Paul PINSARD**, responsable de la commission voirie informe l'assemblée de la réunion du samedi 19/07 organisée avec les riverains de la route de Cahors RD6, dans le but d'échanger sur des futurs aménagements de sécurité. Josiane LINON présente la synthèse, en indiquant une forte participation des riverains, et une réunion d'échange et de travail très positive.

Un certain nombre de points importants ont été retenus et vont être étudiés très prochainement avec les services du Conseil Général pour ce qui se trouve hors de l'agglomération. Pour tout avancement sur ce dossier, les riverains de la RD6 en seront informés.

-**Mme LAPEYRE Marie-Christine** informe de l'ouverture de sa commission en commission mixte (élus et citoyens), les modalités sont mises en ligne sur le site de la commune en page d'accueil.

-**Mme Christel MARTINEZ** indique que pour sa commission affaires scolaires, elle y travaille également et ce sera disponible à plus ou moins court terme.

-**Monsieur Charles LONJOU**, suite à une réunion de la commission voirie, évoque l'idée de mettre en place la voie du chemin de la Vignasse à l'entrée du petit Escamps à double sens, cet aménagement n'est pas chiffré à ce jour.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

A LALBENQUE, le 31 Juillet 2014,  
Le Maire,

J.POUGET.